

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DPVI 141 - DJS 385- DAC 436** Subvention (10.500 euros) à l'association Permis de Vivre la Ville (14<sup>e</sup>) pour des ateliers artistiques et des actions de lien social de proximité dans le quartier politique de la ville Pte de Clichy – Pte de St Ouen (17<sup>e</sup>).

**Mmes Gisèle STIEVENARD, Isabelle GACHET et M. Bruno JULLIARD,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire propose l'attribution d'une subvention à Permis de Vivre la Ville ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission, Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission et par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 10.500 euros est accordée à l'association Permis de Vivre la Ville (9145 / X06886), pour des ateliers 'mon quartier bouge'.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

Sur les crédits de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration pour 4000 euros au chapitre 65 – rubrique 020 - nature 6574 – ligne VF15001 « Provision pour subventions aux associations oeuvrant

pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris (2012\_02152)

Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports pour 2500 euros sur le chapitre 65 - nature 6574 - rubrique 422 - ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Jeunesse » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris (2012\_02624) N° dossier : 2012\_02144

Sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles pour 4000 euros au chapitre 65 – nature 6574 – rubrique 33 - ligne VF40004 – "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture" du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris (2012\_02146)